



TOGO



1. INFORMATIONS ESSENTIELLES

INFORMATIONS SUR LE PAYS

Superficie :	56 000 km ²
Population :	5 081 413 en 2002 répartie comme suit : 51,3% de femmes et 48,7% d'hommes. Les enfants de moins de 15 ans représentent environ 51% de la population.
Classement IDH :	141 ^e sur 175
Espérance de vie :	50,3 ans
Taux de mortalité infantile :	79 pour 1000 naissances vivantes en 2001
Taux net de scolarisation dans le primaire :	92% en 2001
Enfants atteignant la 5^e année d'école :	74% en 2000
PIB par habitant (PPA*) :	1650\$ EU en 2001
Taux de croissance du PNB :	3%
Nombre estimé d'enfants travailleurs dans le pays :	400 500

* PPA : Parité de Pouvoir d'Achat. Dans toutes les comparaisons internationales nécessitant de prendre en compte le niveau réel des prix, les données converties en PPA sont en effet plus appropriées que celles calculées simplement avec un taux de change.



Photo: © OIT/Dubois L.

Essentiellement agricole, le Togo connaît depuis une dizaine d'années une crise économique suite aux multiples plans d'ajustement structurel et à la crise sociale et politique depuis les années 1990.

Les conséquences sociales sont d'une rare gravité ; paupérisation de la population, insuffisance de couverture sanitaire, instabilité du système scolaire, arriérés de salaires, diminution du pouvoir d'achat des ménages, émergence des fléaux liés à l'enfance.

En effet, les problèmes liés à la protection de l'enfance se font légion et rivalisent en gravité ; l'exploitation de la main d'œuvre infantile dans la plupart des secteurs d'activités, le trafic transfrontalier des enfants, pandémie du VIH/Sida qui sévit sur le continent pose d'autres problèmes avec l'accroissement du nombre des enfants orphelins du Sida.

Pour faire face à cette panoplie de problèmes, le Togo a engagé plusieurs

actions dont la mise en place avec l'appui de l'Organisation internationale du Travail, du Programme national pour l'abolition du Travail des enfants et du Projet "Lutter contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail".

RATIFICATION DES CONVENTIONS ET LEGISLATION

Le Togo a ratifié la Convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi en 1984 et la Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants en 2000.

L'âge minimum d'admission à l'emploi a été fixé à 14 ans.

Le Togo a ratifié la Convention internationale relative aux droits de l'enfant en 1990, ainsi le protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants en 2001.

Le Togo a également ratifié la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant en 1998.

PARTENAIRES

- Ministère du Travail (Direction générale du travail et des lois sociales),
- Ministère des affaires sociales,
- Ministère de l'intérieur,
- Ministère de la Justice,
- Ministère de l'Education nationale, Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle,
- Ministère de la Communication et de la Formation civique,
- UNICEF bureau du Togo,
- WAO-Afrique,
- Association des enfants et jeunes travailleurs,
- FUSEC-Togo,
- Bureau international catholique de l'enfance (BICE),
- ONG FAMME,
- ONG PADES,

- Service national de l'Inspection du travail,
- Service national d'hygiène,
- Association des Amis de l'enfance en détresse (AAMED),
- ONG AVOCH,
- Aide et Action,
- APROSAT,
- la Commission nationale pour l'Accueil et la Réinsertion sociale des Enfants victimes de traite,
- l'Association française des Volontaires du Progrès (AFVP),
- Régie du grand Marché de Lomé,
- Organisations syndicales, Patronat,
- Plan Togo,
- CARE Togo.

BAILLEUR DE FONDS

France, Etats-Unis

OBJECTIF DES PROGRAMMES DE L'IPEC

Contribuer à l'abolition du travail des enfants au Togo en concentrant dans un premier temps l'action sur les pires formes de travail.

OBJECTIFS DES PROGRAMMES DE L'IPEC AU TOGO

- A la fin du projet, le personnel de diverses institutions gouvernementales et non gouvernementales sera capables de prendre des initiatives et de mener des actions coordonnées contre le travail des enfants.
- Les principaux acteurs (parents, enfants employeurs, syndicats par exemple) sensibilisés sur la question du travail des enfants.
- A la fin du projet, les conditions de travail des enfants particulièrement exposés améliorées, et certains groupes d'enfants travailleurs retirés de ce type de travail. Des alternatives viables auront été proposées aux enfants et à leur famille grâce à des actions directes.

INTERVENTION DE L'IPEC DANS LE PAYS

- Programme national,
- Programme de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail,
- Carton rouge,
- SCREAM.

2. INTERVENTION DE L'IPEC ET PRINCIPAUX RESULTATS

PROGRAMME NATIONAL

L'IPEC travaille en collaboration avec les organisations partenaires au niveau local et national en vue de développer et de mettre en œuvre des actions visant à prévenir et éliminer le travail des enfants.

La gestion et le suivi des programmes sont assurés par l'IPEC.

La stratégie multisectorielle des programmes nationaux de l'IPEC vise les objectifs suivants : le renforcement des capacités nationales, la sensibilisation et l'information des divers acteurs, l'action directe de retrait des enfants du travail et leur réhabilitation.

- Renforcement des capacités nationales :
 - Signature d'un mémorandum d'accord entre le gouvernement béninois et l'OIT en 2000.
 - Création du Comité directeur national, organisme chargé de piloter l'action relative à la lutte contre le travail des enfants dans le pays.
 - Formation des inspecteurs du travail et création des points focaux chargés de la lutte contre le travail des enfants au niveau des Directions régionales du service de l'inspection du Travail,
 - Renforcement des centrales syndicales en matière de lutte contre le travail des enfants.
 - Etablissement de la liste et localisations des travaux dangereux au Togo.
 - Révision de l'arrêté ministériel relatif au travail des enfants au Togo.
- Sensibilisation et information :
 - Lutter contre l'exploitation des enfants dans le travail de portefaix.
 - Appui institutionnel pour le renforcement des capacités d'intervention de l'Inspection du travail en matière de lutte contre le travail des enfants.
 - Lutter contre l'exploitation des enfants dans les garages mécaniques et les menuiseries.
 - Renforcer les capacités des centrales syndicales en matière de lutte contre le travail des enfants.

- Célébration annuelle de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants (le 12 juin).

- Actions directes (retrait et réhabilitation) :
 - Lutter contre l'exploitation des enfants dans le secteur du travail domestique (agence d'exécution : WAO-Afrique).
 - Lutter contre l'exploitation des enfants dans le travail de portefaix (Agence d'exécution : BICE).
 - Appui institutionnel pour le renforcement des capacités d'intervention de l'Inspection du travail en matière de lutte contre le travail des enfants (Agence d'exécution : Direction générale du Travail et des Lois sociales).
 - Lutter contre l'exploitation des enfants dans les garages mécaniques et les menuiseries (Agence d'exécution : APROSAT).
 - Appui au retrait et à la formation scolaire et professionnelle de 157 enfants pousse-pousseurs et serveuses des maquis (Agence d'exécution : PADES)

Résultats

- Le nombre de bénéficiaires directs du programme d'action est de 1'472 enfants soit 481 garçons et 991 filles.
- Le nombre de bénéficiaires indirects du programme d'action est de 2'503 enfants.
- Le nombre d'enfants ayant bénéficié du renforcement des services de l'inspection du travail est de 577 sur une population potentielle de 137'657.
- La campagne Carton rouge au travail des enfants a touché 1'300 élèves de la commune de Lomé, 1'050 membres des comités villageois, 1'500 membres des syndicats de base de l'Union générale des Travailleurs du Togo, 30 représentants des médias.

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE TRAITE DES ENFANTS A DES FINS D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL

Les activités de l'IPEC de lutte contre la traite des enfants en Afrique centrale et de l'Ouest sont mises en œuvre par le programme en vue de combattre le trafic d'enfants à des fins d'exploitations de leur travail (LUTRENA) (voir fiche générale LUTRENA).

Les actions de LUTRENA au Togo, se divisent en trois parties: renforcement des capacités, sensibilisation et mobilisation de l'opinion publique, et actions concrètes en faveur des enfants :

- **Renforcement des capacités :**
 - Mise à disposition des Ministères des Affaires sociales et du Travail d'une proposition de lois spécifique sur la traite des enfants.
 - Mise en place et formation de 150 comités villageois de prévention et de réhabilitation en matière de lutte contre la traite des enfants.
 - Appui institutionnel pour le renforcement des capacités d'intervention de la Commission nationale pour l'accueil et la réinsertion sociale des enfants victimes de traite (Création, formation et installation de la Commission nationale et des commissions régionales de lutte contre la traite des enfants).
 - Consultation pour la mise en place d'un mécanisme de centralisation des informations et données statistiques sur le phénomène de traite des enfants.
 - Elaboration de la procédure de prise en charge des enfants victimes de traite.
- **Sensibilisation et mobilisation de l'opinion publique :**
 - Réalisation d'un documentaire sur la lutte contre la traite des enfants au Togo.
 - Campagnes de sensibilisation de proximité dans 150 villages ayant une prévalence à la traite des enfants.
 - Renforcement des capacités en matière de lutte contre la traite des enfants de 50 communautés villageoises (Agence d'exécution : Direction générale du Développement social).
- **Actions directes en faveur des enfants :**
 - Rapatriement du Cameroun de 38 enfants victimes de traite.
 - Appui à la formation scolaire et professionnelle des enfants victimes de traite et à l'amélioration des revenus de leurs familles (173 enfants) (Agence d'exécution : ONG AVOC).
 - Protection et réhabilitation des enfants victimes de traite et rapatriés (Agence d'exécution :

Direction générale de la Protection de l'enfance).

- Prévention du travail et de la traite des enfants, retrait et réhabilitation d'enfants victimes dans 100 communautés villageoises (Agence d'exécution : Direction générale du Développement social).

PROGRAMME CARTON ROUGE

En 2002, l'OIT et l'IPEC ont décidé d'utiliser le symbole du carton rouge pour stigmatiser le travail des enfants lors de campagnes d'informations destinées au grand public à l'occasion de certaines compétitions de football (**voir fiche générale Carton Rouge**).

Cette campagne a été lancée à l'occasion de la 23^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations de Football au Mali en janvier 2002. L'IPEC a organisé en collaboration avec la CAF et le COCAN, une vaste campagne de sensibilisation axée sur la lutte contre les pires formes de travail des enfants. Cette campagne avait pour objectif de saisir l'opportunité de la CAN 2002 pour sensibiliser le grand public sur cette réalité et pour susciter un ralliement unanime autour des principes de base contenus dans la convention n°182.

Stratégie de communication

Une stratégie de communication efficace a été développée afin de promouvoir la campagne au Togo en ayant deux groupes cibles différents :

- Les médias, surtout de la télévision et des RADIO FM, continuent à diffuser le clip vidéo et audio « carton rouge au travail des enfants ».
- La sensibilisation de personnes ou de groupes après la distribution du tee-shirt ou du document carton rouge.

Actions entreprises

Depuis le lancement de la campagne Carton rouge au travail des enfants les actions suivantes ont été réalisées :

- Conférence de presse pour le lancement de la campagne au Togo (Les médias privés et publics de la presse écrite, des radios et de la Télévision étaient présents).
- Distribution de Tee-shirts frappés du carton rouge durant la CAN 2002 pendant les différents matchs au niveau de tous les attroupements de spectateurs dans les rues de Lomé.

- Célébration de la fête des travailleurs le 1^{er} mai 2002 ayant pour thème « carton rouge au travail des enfants ».
- Diffusion depuis janvier 2002 à nos jours du clip carton rouge au travail des enfants sur la chaîne publique de Télévision.
- Utilisation du carton rouge par les élèves du complexe scolaire Arc-en-ciel pour la sensibilisation des autres élèves de la commune de Lomé sur le travail des enfants.
- Etablissement des badges de légitimation pour 1050 membres des comités villageois de lutte contre la traite des enfants.

Il faut remarquer que la campagne « Carton Rouge au travail des Enfants » a atteint grâce aux médias toute la population.

3. QUELQUES EXEMPLES DETAILLES DE REALISATIONS

LUTTER CONTRE L'EXPLOITATION DES ENFANTS DANS LE SECTEUR DU TRAVAIL DOMESTIQUE (Agence d'exécution : WAO-AFRIQUE)

- 150 enfants domestiques âgées de moins de 14 ans retirés du travail dont 93 scolarisés ou placés en apprentissage.
- 93 familles ayant des enfants retirés développent des activités génératrices de revenus dans le cadre du Volet CREDIT-EPARGNE-EDUCATION.
- Les responsables de l'association enfants jeunes travailleurs formés dans les techniques de sensibilisation de plaidoyer et de négociation.
- Les chefs de quartiers des préfectures du Golfe sensibilisés par WAO-Afrique participent activement à la lutte contre le travail domestique.
- Proposition du code sur le travail domestique élaboré.

LUTTER CONTRE L'EXPLOITATION DES ENFANTS DANS LE TRAVAIL DE PORTEFAIX (Agence d'exécution : BICE)

- 200 filles de moins de 14 ans retirées du travail portefaix et scolarisées dans leurs milieux d'origine.

- 855 enfants de moins de 7 ans de mère porteuse ont été pris en charge au cours de 19 mois d'activité au centre d'accueil et d'éveil précoce.
- 383 filles porteuses de plus de 14 ans ont été sensibilisées sur les risques liés à leurs activités et sur les infections sexuellement transmissibles dont le SIDA.

APPUI INSTITUTIONNEL POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES D'INTERVENTION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS (Agence d'exécution : Direction générale du Travail et des Lois sociales)

- 20 inspecteurs et contrôleurs de travailleurs formés sur la réglementation relative au travail des enfants et sur les techniques de contrôle et de surveillance en matière de lutte contre le travail des enfants.
- 05 points focaux de l'inspection du travail en matière de lutte contre le travail des enfants ont été créés et sont opérationnels.
- Le nombre d'enfants ayant bénéficié du renforcement des services de l'inspection du travail est de 577 sur une population potentielle de 137'657.

LUTTER CONTRE L'EXPLOITATION DES ENFANTS DANS LES GARAGES MÉCANIQUES ET LES MENUISERIES (Agence d'exécution : APROSAT)

- 265 maîtres artisans formés sur les dangers et les risques liés au placement précoce en apprentissage des enfants et sur la nécessité de la mise en place des mesures de protection individuelles et collectives dans les garages de mécanique et les ateliers de menuiserie.
- 459 enfants apprentis sensibilisés sur les dangers et les risques liés à la manipulation des huiles de frein, des outils tranchants, du vernis et à la poussière de bois ainsi qu'au port de lourdes charges.
- 119 enfants de moins de 14 ans retirés et remplacés à l'école.
- Un manuel de formation des maîtres artisans confectionné.

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS A DES FINS D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL

Prévention de la traite des enfants par le renforcement des capacités de lutte des villageois, réhabilitation de 100 enfants victimes de traite

Objectifs :

- Contribuer à l'élimination de la traite des enfants au Togo.
- A la fin du projet, 100 localités dans lesquelles le taux de traite d'enfants est élevé, verront leurs capacités renforcées en matière de lutte contre ce phénomène et de réinsertion des enfants victimes.

Actions entreprises :

- Appui à la création de 150 comités villageois et de 150 comités préfectoraux (comprenant le directeur préfectoral des affaires sociales et deux représentants d'ONG) dans les zones où la traite des enfants en vue de leurs exploitation au travail est très importante.
- Formation de 675 intermédiaires, pour la mise en place des comités.

Résultats :

- Les comités villageois sont en charge de la sensibilisation des populations, du contrôle des mouvements des enfants, de la détection et la dénonciation de traites d'enfants.
- Environ 250'000 personnes sensibilisées.
- 192 tentatives de traite dénoncées par les familles.
- 340 cas de traite découverts, les enfants ramenés dans leur famille.
- Les trafiquants d'enfants ne sont plus présents dans les localités ayant un comité villageois ou préfectoral.

Constitution d'un Comité national pour l'accueil et l'intégration sociale des enfants victimes de traite

Composition du comité :

- Représentants du Ministère de la Justice, de l'Intérieur, du Travail, Affaires sociales, de la Santé, d'une ONG (Wawa Afrique), un statisticien du Ministère du Travail.

- Comité présidé par le Directeur des services de renseignements criminels.

Actions entreprises :

- Mise en place d'un réseau national travaillant sur la question de la traite des enfants et le renforcement du cadre législatif.
- Prise en charge des enfants victimes de traite selon une procédure claire et bien définie en collaboration avec les comités locaux. La procédure a été mise en place par le comité national en collaboration avec le projet LUTRENA. Le projet est mis en œuvre sous la responsabilité du Ministère des Services publics, du Travail et de l'emploi.
- Recueil, centralisation et analyse des données concernant la traite des enfants.

Résultats attendus :

- Adoption d'une loi spécifique qui est en préparation.
- Une structure de collaboration active entre le Comité national et les Comités locaux.

Raisons du succès de cette pratique :

La constitution du Comité national est le résultat d'une action de lobbying soutenue. De par sa composition de personnalités haut placées issues de cinq ministères différents et coexistants avec des représentants d'ONG reconnues pour leur action en faveur de l'enfance en danger, le Comité laisse entrevoir de grands espoirs.

En effet, les participants ont collaboré à la rédaction d'une loi spécifique afin de lutter contre la traite des enfants. Par ailleurs, ce Comité a préparé une brochure de sensibilisation afin d'assurer la pleine effectivité de la loi.